



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

---

N°2020-160

Objet : Rue des Auvrays

Circulation alternée (par panneaux « B15/C18 »)

Stationnement interdit

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8<sup>ème</sup> partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 17 avril 2020, présentée par l'entreprise Véolia – 32 rue Joseph Rouxel – PA de Bourgneuf – 56350 Rieux, afin de réaliser des travaux divers sur un poteau incendie,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a eu lieu, rue des Auvrays, d'alterner la circulation (par panneaux « B15/C18 ») et d'interdire le stationnement, à partir du lundi 11 mai 2020 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 5 jours),

### ARRÊTE :

**ARTICLE 1** : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, rue des Auvrays, la circulation sera alternée (par panneau « B15/C18 ») et le stationnement sera interdit, à partir du lundi 11 mai 2020 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 5 jours).

☞ **Un cheminement pour les piétons devra impérativement être conservé.**

**ARTICLE 2** : L'entreprise Véolia sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

**ARTICLE 3** : Dans le cadre de la sécurité sanitaire pour la continuité des activités en période d'épidémie de coronavirus COVID 19, l'entreprise VEOLIA devra faire respecter les gestes barrières pendant la totalité de ses interventions.

**ARTICLE 4** : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques de l'Aménagement et du Patrimoine, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 20 avril 2020

Pour le Maire

**Michelle Chauvin**

La Conseillère Municipale Déléguée

A la Circulation et au Stationnement

P/o. Le Directeur des Services Techniques

De l'Aménagement et du Patrimoine

**Christian Bourgeon**

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE REDON' at the top and '15000 (Mayenne)' at the bottom, with a central emblem.